

### **Promulgation**

**AVIS PUBLIC** est donné que le conseil municipal a adopté, à sa séance ordinaire du 19 avril 2021, les règlements suivants :

- N° 1232-2021    Règlement concernant le traitement des élus
- N° 1233-2021    Règlement prolongeant temporairement les heures d'arrosage dans les jardins communautaires
- N° 1234-2021    Règlement modifiant le Règlement 1204-2020 concernant l'exploitation de l'aérodrome de Rimouski

1. Le règlement 1232-2021 entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2021.
2. Les règlements 1233-2021 et 1234-2021 entrent en vigueur le jour de la publication du présent avis, soit le 28 avril 2021.
3. Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ces règlements au bureau du greffier, à l'hôtel de ville, au 205, avenue de la Cathédrale à Rimouski.

**DONNÉ À RIMOUSKI, CE 28<sup>E</sup> JOUR D'AVRIL 2021**



Le greffier  
Julien Rochefort-Girard, avocat